



Installation des conseils communaux dans les quartiers

La municipalité et Michel Delebarre, député-maire, procéderont dans le mois qui vient à l'installation des conseils communaux. Dans chacun des six quartiers dunkerquois, les délégués communaux constituent l'un des rouages essentiels de la démocratie participative mise en place depuis près de vingt ans dans notre ville. Relais entre le conseil municipal et les habitants, ils participent à dynamiser la démocratie locale à l'échelle de leur quartier mais aussi de la ville et de l'agglomération. Présentation du rôle de ces bénévoles à l'écoute des habitants.

Après ce grand rendez-vous de la démocratie qu'est l'élection du conseil municipal et du maire, l'installation des conseils communaux constitue l'autre temps fort de la démocratie locale dunkerquoise. Réunis en assemblée générale le 25 octobre dernier sous la présidence de Michel Delebarre, député-maire, et en présence du conseil municipal, les nouveaux délégués communaux ont découvert ou redécouvert la place qui leur est faite à Dunkerque et les rôles qui sont les leurs. Organe central du dispositif de démocratie participative, le conseil communal travaille, dans chaque quartier, en lien étroit avec les autres instances démocratiques (voir encadré). Régis par des règles de pluralité politique, de parité

et d'intergénération, le conseil communal est l'outil de la démocratie de proximité, animé par les habitants pour les habitants. « Au-delà de la théorie, au-delà de savoir si à Dunkerque nous avons des leçons à recevoir ou à donner en matière de démocratie participative, ce qui m'intéresse, affirme avec force Michel Delebarre, c'est comment nous vivons depuis vingt ans dans nos quartiers et comment améliorer sans cesse l'implication des uns et des autres dans l'évolution de notre ville. »

Vingt ans déjà

C'est en 1989 que le conseil municipal a décidé de créer les conseils de quartier, devenus conseils communaux en 1995. Il s'agit d'une commission consultative du conseil

municipal ayant faculté de propositions, de suggestions et de vœux sur tous les aspects de la vie du quartier. À raison d'un conseil par quartier, le conseil communal participera notamment à l'élaboration et au suivi du projet de développement du quartier. Il a également une mission de promotion de l'exercice de la citoyenneté active. Par ailleurs, il peut être informé ou consulté sur des questions concernant plusieurs quartiers, l'ensemble de la ville ou de l'agglomération.

Le délégué communal, quant à lui, est une personne qui, au titre de sa résidence ou de son activité professionnelle ou associative, concourt à la vie du quartier. Il est désigné « délégué communal » pour une durée de trois ans renouvelable.

Un statut et des moyens

Au total, les délégués communaux sont au nombre de 173 : 39 désignés par le maire et 134 désignés sur proposition, à la proportionnelle, des listes représentées au conseil municipal, soit 111 délégués pour la liste « L'avenir nous rassemble », 11 délégués pour la liste « Ensemble pour Dunkerque », 5 délégués pour la liste « Le défi dunkerquois », 5 délégués pour la liste « Dunkerque, demain avec vous » et 2 délégués pour la liste « Lutte ouvrière Dunkerque ». À ces délégués communaux s'ajoutent, depuis 2001, les 13 présidents de maison de quartier qui sont donc délégués communaux de plein droit.

Le conseil communal se réunit en assemblée plénière au minimum trois fois par an ; mais

Questions à Daniel Lemang, adjoint en charge de la démocratie locale

Le conseil communal est un rouage essentiel du dispositif de démocratie participative. Quels sont les autres ?

La ville de Dunkerque développe depuis 1999 des ateliers participatifs visant à associer tous les habitants qui le souhaitent à l'élaboration d'un projet de territoire et/ou pour aborder les questions du quotidien. Ainsi, des ateliers de travail urbain de proximité ont vu le jour à la Tente Verte ou sur la Digue à Malo. D'autres ateliers, dits de vie de quartier, accompagnent, eux, les chantiers de rénovation urbaine ouverts par la Ville et ses partenaires ; prenant en compte notamment l'accompagnement social de ces projets, on les trouve à Soubise, en Basse Ville, au Jeu de Mail/Carré de la Vieille, au Banc Vert par exemple. De nouveaux ATUP et AVQ doivent apparaître dans les mois qui viennent. Mais la démocratie locale dans les quartiers, ce sont encore les maisons de quartier avec leur conseil et leurs multiples groupes de travail, le conseil municipal d'en-

fants ou les relais-jeunes. À l'échelle de la ville, la Maison de la vie associative est un autre outil propre à favoriser la participation et l'action des habitants. Enfin, au niveau de l'agglomération, le conseil de développement durable, où siègent d'ailleurs les présidents des conseils communaux, est une autre tribune ouverte aux habitants.

Ce mois-ci, la Ville publie un document sur la démocratie locale à Dunkerque. De quoi s'agit-il ?

L'occasion était belle justement, au moment de renouveler les conseils communaux, de réunir dans un même document les grands axes de la démocratie locale à Dunkerque. C'est en ce sens que vous est proposé ce document de huit pages intitulé « La démocratie locale à Dunkerque », joint ce mois-ci à la revue municipale « Dunkerque Magazine ». Outre la composition du conseil municipal, vous retrouverez illustrées les nombreuses instances de démocratie qui gravitent aujourd'hui autour du conseil



communal et dont je viens de parler. L'ensemble de ces dispositifs converge vers les élus et permet à chaque citoyen, quels que soient son âge, son sexe ou sa situation sociale, d'alimenter la réflexion de l'équipe municipale que vous avez élue.

Dans ce document, vous trouverez également présentée sous forme de schéma la répartition des missions de la Ville d'une part et de la Communauté urbaine d'autre part. Autant de repères, ajoutés aux coordonnées de vos mairies et maisons de quartier, qui vous aideront à mieux comprendre l'action du conseil municipal et des conseils communaux. ◆



C'est sur le terrain et en commissions que s'effectue l'essentiel du travail des délégués communaux.

afin de gérer les crédits qui lui sont délégués par le conseil municipal ou pour aborder des thématiques qui lui sont propres, il peut créer des commissions (enfance, culture...) dont la fréquence de travail est fonction de l'actualité et des projets déposés. C'est au cœur de ces commissions que se réalise l'essentiel

du travail des délégués communaux. Organisées depuis 1995, ces commissions thématiques gèrent donc notamment des budgets décentralisés : les commissions du fonds d'initiative quartier (FIQ) ou du fonds de participation des habitants (FPH) statuent sur les projets soumis par des collectifs d'ha-

bitants ou des associations dans le but d'animer le quartier.

Depuis 1998 s'ajoute à ces deux budgets une enveloppe spécifique pour des travaux des aménagements d'espaces publics de proximité. D'un montant de 440 000 F à l'époque par an et par quartier, ce budget est passé en 2004 à 80 000 €.

174 délégués communaux

Conformément au règlement intérieur des conseils communaux, le nombre de délégués connus par quartier est le suivant :

- Dunkerque-Centre : 32 délégués installés le vendredi 7 à 18 h 30 en mairie centrale.
- Petite-Synthe : 32 délégués installés le jeudi 13 à 19 h 15 à la salle de la Concorde.
- Rosendaël : 33 délégués installés le vendredi 21 à 18 h 30 en mairie de quartier.
- Malo-les-Bains : 32 délégués installés le dimanche 23 à 11 h en mairie de quartier.
- Dunkerque-Sud : 32 délégués installés le vendredi 5 décembre à 18 h 30 à la salle des sports du Carré de la Vieille.
- Glacis : 13 délégués dont la date d'installation reste à déterminer.
Soit, aujourd'hui, un total de 174 délégués communaux.

Les nouveautés du mandat

Le mandat qui s'ouvre se caractérise par un certain nombre d'évolutions et d'orientations nouvelles au premier rang desquelles la création dans le quartier des Glacis d'un sixième conseil communal. Composée au maximum de 19 délégués communaux, cette nouvelle instance voit pour l'instant son installation repoussée en raison de la disparition de Henri Loorius, maire adjoint du quartier.

Pour Daniel Lemang, adjoint au maire en charge de la démocratie locale, les nouveaux délégués communaux devront réfléchir à l'avenir aux moyens de renforcer encore les liens entre le conseil communal et les différents dispositifs de démocratie participative (voir encadré) et notamment les maisons de quartier dont le travail peut bien souvent être relayé, voire amplifié par le conseil communal. Autre axe de travail souhaité par Michel Delebarre : le partenariat avec le monde associatif en collaboration avec la Maison de la vie associative. Deux orientations nouvelles qui permettront aux délégués communaux de participer avec plus de pertinence encore à la définition du projet de chaque quartier.

Plus largement, il est souhaité que les nouveaux délégués communaux soient associés aux grands projets qui font la ville et l'agglomération : au-delà des quartiers, que leur réflexion se porte sur les transports collectifs et « une nouvelle manière de vivre la voiture dans la ville », sur le domaine scolaire et éducatif « où des améliorations sont sans doute possibles », sur le traitement des déchets et le ramassage des ordures ménagères dans la perspective de plein rendement des nouveaux outils communautaires que sont le centre de valorisation énergétique et le centre de valorisation organique. « Mais aussi sur le quartier du Grand Large dont les premiers habitants sont arrivés ou sur l'évolution du centre-ville, centre d'agglomération, qui fait actuellement l'objet d'une exposition au musée des Beaux-Arts. »

Démocratie locale

Le conseil municipal d'enfants repart de plus belle



Le conseil municipal d'enfants a été installé dans ses fonctions le 21 octobre à la Concorde par Michel Delebarre, député-maire, au cours d'une cérémonie riche en animations sur le thème de la nutrition. Rappelons que le conseil municipal d'enfants est composé de 100 élèves de CM1 et CM2 qui représentent toutes les écoles de la ville. Élus en juin dernier pour deux ans par leurs camarades de CE2, 50 nouveaux conseillers ont ainsi renouvelé pour moitié les cinq assemblées de Dunkerque-Centre, Dunkerque-Sud, Malo-les-Bains, Rosendaël et Petite-Synthe. Ce renouvellement partiel permet à la fois une continuité dans les actions entreprises et l'apport de nouvelles idées. Ainsi, les élus de Dunkerque-Centre ont travaillé ces derniers mois sur le plan de déplacements scolaires des Glacis tout en réalisant un classeur sur le développement durable qui sera distribué prochainement dans les écoles. Les représentants de Dunkerque-Sud se sont investis dans l'aménagement d'équipements de

proximité (une aire de jeux en Basse Ville, un square au Jeu de Mail...) et ont édité une plaquette d'information sur les modes d'accueil des sans domicile fixe. À Rosendaël, on a misé sur un partenariat avec la Maison de promotion de la santé pour offrir prochainement des cendriers de poche aux parents fumeurs à la sortie des écoles, tandis que les élus de Petite-Synthe poursuivent leur travail de création d'une mascotte avec l'École régionale des beaux-arts. Quant aux jeunes Malouins, ils ont concentré une partie de leurs efforts sur la plage en créant cet été une aire de châteaux de sable et un point rendez-vous des cerfs-volants, histoire de rassembler les jeunes enfants dans un même lieu pour des activités ludiques. D'autres projets ne manqueront pas d'émerger ces prochaines semaines dans les assemblées de quartier animées chacune par un agent municipal. La cérémonie s'est achevée par la remise d'un dictionnaire aux 831 élèves de CM1 des écoles publiques et privées de la ville.

Sports Horaires des piscines

Paul Asseman : elle est ouverte le lundi de 8 h à 9h30 (+ de 55 ans); les mardi et jeudi de 8 h à 14 h et de 17 h à 20 h; les mercredi et samedi de 8 h à 12 h, de 14 h à 16h30 et de 17 h à 20 h; le vendredi de 8 h à 14 h et de 17 h à 21 h; le dimanche

de 8 h 30 à 12 h 30. Séances nocturnes les vendredis 7 novembre et 5 décembre de 17 h à 19h30 et de 20 h à 22 h. À l'occasion de « Tout Dunkerque nage avec le Téléthon », la piscine sera exceptionnellement ouverte les vendredis 5 de 14 h à 20 h et samedi 6 décembre de 9 h à 20 h. Fermeture le mardi 11 novembre et le vendredi 5 décembre au matin.

René Leforme : elle est ouverte le mardi de 17 h à 20 h; les mercredi et samedi de 9 h à 12 h, de 14 h à 16h30 et de 17 h à 19 h (dès 8 h à partir du 3 décembre); les jeudi et vendredi de 17 h à 19 h (de 12 h à 14 h et de 17 h à 19 h le vendredi à partir du 5 décembre); le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30. Fermeture le mardi 11 novembre.

Mardyck : elle est ouverte les lundi, mardi et vendredi de 17 h à 18h10; le mercredi de 9h30 à 11 h 40 et de 14 h 30 à 17 h 40 (17 h 30 à partir du 3 décembre); le jeudi de 11 h à 13 h 10; le samedi de 8 h à 10h30 et de 14h30 à 17h40; le dimanche de 9 h à 11h40. Fermeture le mardi 11 novembre.



1. Après avoir été collectés par les camions-bennes, les déchets sont amenés dans le hall de déchargement du CVE.
2. Dans la salle de commande, les employés d'exploitation gèrent l'alimentation du four.
3. Le four du CVE fonctionne à une température minimum de 850°.
4. La chaleur dégagée par la combustion des déchets est utilisée pour produire de l'électricité. Les gaz chauds sont ensuite envoyés à travers plusieurs filtres destinés à piéger les poussières.

Quelques chiffres

- ↳ 80 000 tonnes de déchets traités par an
- ↳ 48 000 mégawatts heure d'électricité produits par an
- ↳ 72 millions d'euros d'investissement
- ↳ 24 employés d'exploitation

Développement durable

Au cœur du centre de valorisation énergétique

Mis en service il y a près d'un an, le centre de valorisation énergétique (CVE) traite les ordures ménagères du territoire de la Communauté urbaine. Visite guidée au cœur d'une usine bénéficiant des meilleures technologies disponibles et s'inscrivant parfaitement dans la politique communautaire de développement durable.

Si tous les Dunkerquois connaissent le jour de ramassage de leurs déchets ménagers, rares sont ceux à en connaître la destination... Mis en service il y a près d'un an, le CVE traite vingt-quatre heures sur vingt-quatre les ordures ménagères de l'ensemble des foyers de l'agglomération. Située en bordure de l'A16, cette usine d'incinération classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) bénéficie des meilleures technologies disponibles selon les prescriptions établies par l'Union européenne. Son principe est simple : profiter de la chaleur dégagée par la combustion des déchets pour produire de l'énergie. De l'arrivée des camions de collecte des déchets ménagers à la production d'élec-

tricité, visite guidée au cœur du centre de valorisation énergétique dunkerquois.

On brûle les déchets...

Après avoir été collectés par les bennes à ordures ménagères, nos déchets sont amenés dans le hall de déchargement du centre de valorisation énergétique. Trois fosses de stockage accueillent les différentes typologies de déchets : les encombrants issus des apports en déchetteries (pour la partie non recyclable), les déchets ménagers et les déchets verts et fermentescibles. Ces derniers sont envoyés automatiquement vers le centre de valorisation organique qui jouxte le CVE. Les déchets ménagers et les encombrants sont quant à eux stockés dans une fosse de

près de 12 mètres de profondeur avant d'être déversés dans la trémie d'alimentation du four. La combustion est entretenue en permanence, le four du CVE fonctionne ainsi à une température minimum de 850 degrés. « Notre objectif est de valoriser les 80 000 tonnes de déchets ménagers résiduels produits annuellement sur notre territoire », explique Fabrice Mazouni, responsable de la maîtrise d'ouvrage du centre de valorisation énergétique. « Les déchets brûlés qui représentent une quantité annuelle d'environ 18 000 tonnes sont repris par une entreprise de la région lilloise pour être contrôlés, déferrillés puis valorisés dans la construction du BTP. » Dans la salle de commande, les employés d'exploitation surveillent en per-

manence l'arrivée des déchets dans le hall de déchargement, gèrent l'alimentation du four, sa température, mais aussi l'ensemble des paramètres de fonctionnement des équipements du CVE. Ils peuvent intervenir à tout moment pour réajuster les opérations qui sont entièrement automatisées.

On récupère la chaleur...

Si les déchets sont brûlés, la chaleur produite par leur combustion est également récupérée. Pas question en effet de renvoyer cette chaleur dans l'atmosphère. Afin de valoriser cette énergie, les gaz chauds sont dirigés vers la chaudière constituée de faisceaux de tubes à l'intérieur desquels circule de l'eau déminéralisée. « Par ce mécanisme, l'eau monte

en température et se transforme ainsi en vapeur d'eau. Cette vapeur est ensuite utilisée pour produire de l'électricité via un turboalternateur. » Au total, le centre de valorisation énergétique peut produire plus de 48 000 mégawatts heure d'électricité par an. Une partie de cette production assure l'autoconsommation du site et le reste, qui représente l'équivalent de l'alimentation de 17 000 foyers (hors chauffage), est racheté par un opérateur. Après leur passage au sein de la chaudière, les gaz chauds sont envoyés à travers plusieurs filtres de traitement destinés à piéger les poussières. Ces filtres permettent de capter les particules et éléments polluants contenus dans ces gaz chauds. Ces résidus toxiques, qui représentent un volume d'envi-

ron 2 000 tonnes par an, sont livrés par camions dans une décharge spécialisée pour être neutralisés. Les gaz sont ensuite conduits au travers d'une tour de lavage. Les acides contenus dans les gaz sont ainsi neutralisés par le biais de multiples procédés chimiques. Enfin, les gaz traversent un dernier élément d'épuration avant d'être libérés. Doté des installations les plus performantes, le pôle de valorisation énergétique de Dunkerque assure ainsi la valorisation des déchets résiduels de l'ensemble de l'agglomération tout en bénéficiant des meilleures technologies en matière de lutte contre les nuisances. ◆

Enseignement supérieur L'Université du Littoral en route vers l'autonomie

Près de 11 000 étudiants ont fait leur rentrée à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), dont un bon tiers à Dunkerque. Si cette année ne sera pas marquée par une augmentation de l'offre de formation, les équipes enseignantes de l'ULCO mettent les bouchées doubles pour préparer l'avenir. Après avoir élu un conseil d'administration élargi, l'Université vient de déposer un dossier à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur afin que celle-ci puisse porter une appréciation sur sa stratégie et sur la faisabilité de son projet. Au chapitre des domaines soumis à expertise, on trouve la recherche, la formation, les relations avec l'extérieur, les politiques déployées pour améliorer la vie étudiante, la gestion de l'établissement... Cette évaluation devrait apporter de précieux éclairages sur la capacité de l'ULCO à s'engager sur la voie de l'autonomie prévue par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Dans le même temps, l'ULCO a remis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche son projet de contrat quadriennal pour la période 2010-2013. Il s'ensuivra l'an prochain une négociation contractuelle qui portera sur les stratégies et priorités scientifiques, l'engagement de l'établissement sur les chantiers pédagogiques nationaux et les conditions de passage aux nouvelles compétences. Ces prochains mois seront tout aussi décisifs quant à la reconnaissance du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université Lille Nord de France » (PRES) qui réunit six universités régionales et d'autres établissements associés. Le PRES permettrait aux partenaires de franchir un pas décisif

pour attirer les meilleurs chercheurs tout en contribuant à offrir une lisibilité internationale accrue à l'ensemble des publications regroupées sous une même identité. À titre d'exemple, l'ULCO verrait ses travaux mis davantage en valeur dans le domaine des sciences de l'environnement qui constitue l'un de ses points forts.

Des travaux en Citadelle

En attendant, les travaux d'aménagement de l'entrepôt des tabacs se poursuivront jusqu'à la fin 2009 en Citadelle. Il accueillera à terme l'ISCID et la Maison de l'Étudiant. Quant à l'opération « Parcours de réussite en études longues », elle a été reconduite par le Conseil régional afin d'aider les étudiants d'origine modeste à réussir leurs études universitaires dans des cursus longs. 50 étudiants bénéficieront d'une bourse de 1000€ et d'un suivi individualisé de quatre heures hebdomadaires par un étudiant tuteur lui-même encadré par un enseignant référent. Les équipes pédagogiques se mobilisent également dans la mise en place du plan gouvernemental « Réussite en licence » qui vise à réduire le taux d'échec, en particulier en première année d'études. Rappelons à ce sujet que l'orientation active a été généralisée à l'ensemble des disciplines pour les bacheliers souhaitant s'inscrire en première année de licence. Il ne tient qu'à eux d'utiliser cet outil qui pourrait éviter bien des erreurs d'aiguillage dans le choix des formations. La carte d'étudiant classique disparaît pour laisser place à une carte multi-services que l'étudiant conservera tout au long de son cursus à l'ULCO. D'un format carte de crédit,



elle lui permet de justifier son statut au sein de l'Université, d'emprunter des ouvrages et de payer les photocopies à la bibliothèque universitaire. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Université et le CROUS, cette carte est également le support d'un système monétique autorisant le règlement des tickets de resto U. Dans une prochaine phase, d'autres applications seront proposées, comme le contrôle d'accès physique dans les bâtiments ou la consultation, par l'étudiant, d'informa-

tions relatives à sa scolarité via des bornes en libre-service. Sachez enfin qu'un chargé de mission handicap a été nommé et qu'une journée de sensibilisation sera organisée sur ce thème, début 2009, par le bureau de la vie étudiante. L'objectif est de sensibiliser les étudiants et les personnels enseignants et non enseignants à travers un programme de rencontres handisports, de conférences et d'un forum associatif sur le handicap. ◆

Éducation Des animations dans les restaurants scolaires

Les 2 200 élèves qui déjeunent chaque jour dans les restaurants scolaires municipaux ont participé du 13 au 19 octobre à la semaine du goût à travers des opérations gustatives et des concours de dessin. Une majorité d'entre eux, inscrits dans les 17 restaurants fonctionnant en liaison froide, ont découvert des plantes aromatiques (sauge, laurier, estragon, menthe, verveine, aneth...) intégrées à la composition des repas. Ils ont également participé à un concours de dessin sur le thème « Imagine ton jardin de plantes aromatiques... » Chaque enfant a reçu un lot de graines à planter à la maison et les lauréats du concours se verront récompenser d'une mini-serre. Les 400 élèves qui dé-

pendent de la cuisine centrale de la Meunerie (liaison chaude) ne sont pas demeurés en reste avec une semaine consacrée à la découverte des quatre saveurs - sucré, salé, acide et amer -, accompagnée elle aussi d'un concours de dessin doté de lots. D'autres animations seront organisées du 17 au 23 novembre à Rosendaël, dans les écoles Jean-Jaurès, Lamartine, Louise-de Bettignies et Berthelot. Cette semaine nationale Mou'eat, mise en oeuvre par la Ville en partenariat avec la Maison de promotion de la santé (MPS), comprendra un challenge sportif et une information sur l'alimentation du sportif avant, pendant et après l'effort. ◆



Bibliothèque Jeux et lectures pour enfants

Dans le cadre de son programme « Et patati et patata », le service de la lecture publique propose aux enfants et à leurs parents une série d'animations gratuites organisées autour de lectures et de jeux. « À petits petons » fera ainsi la joie des tout petits les mercredis 19 à 16 h 30 à Malo et 26 novembre à Petite-Synthe, tandis que les 5 ans et plus joueront avec les mots les mêmes jours et lieux à 15 h 30. Les plus de 8

ans ont rendez-vous quant à eux le vendredi 21 novembre à 17 h 15 en Basse Ville pour une lecture de nouvelles extraites du livre « Le fil à retordre » de Claude Bourgeys. À Rosendaël, ce sera Noël avant l'heure le mercredi 3 décembre à 10 h 30 à la maison de quartier de la Tente Verte avec des histoires qui évoqueront la fête pour mettre l'ambiance et tromper l'impatience. ◆

Infos mairie

Service public La direction du développement au Château Loubry

La vingtaine d'agents de la direction du développement (urbanisme, patrimoine et action foncière) ont quitté l'hô-

tel de ville pour rejoindre le château Loubry à Rosendaël, dans des locaux occupés précédemment par le Greta. Le grand public est surtout concerné par le déménagement du service urbanisme qui gère les dossiers de permis de construire, le cadastre et plus généralement toutes les autorisations de travaux. De même, l'architecte-

conseil de la ville a lui aussi intégré l'immeuble, situé à l'angle de l'avenue de Rosendaël et de la rue Winston Churchill. La direction du développement, dirigée par Véronique Dupas, accueille le public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Tél. 03 28 26 24 01.





Environnement

Le parc Coquelle agrandi

La ville de Dunkerque vient de contractualiser la mise à disposition de 20 000 m² de terrain contigus au parc Coquelle. Cette extension, qui porte à 6,3 hectares la superficie totale de l'équipement, fait écho au programme de rénovation du parc entrepris depuis deux ans. Une première phase (pour 367 900 €) avait concerné l'assainissement, les cheminements et les clôtures, ainsi que l'éclairage public et la mise en valeur du patrimoine. La seconde phase (pour 259 000 €) portait sur la démolition des appentis, l'aménagement d'aires de jeu pour les grands, la pose de sanitaires automatiques, la réalisation d'un accès contrôlé rue de Belfort et la création d'un local pour les agents d'entretien du parc. Enfin, la troisième phase (pour 200 000 €) est en cours et prévoit l'aménagement d'espaces verts, selon les préconisations du paysagiste Henri

Tesson, la réalisation d'aires de jeu pour les petits ainsi que la pose d'une nouvelle signalétique et de mobilier urbain.

L'extension du parc de 2 hectares fait donc actuellement l'objet d'une réflexion. Parmi les pistes évoquées, on relève la création de parkings le long de la rue de Belfort et du quai des Maraîchers, la suppression de la clôture entre le parc actuel et les nouveaux terrains, la création d'un espace stabilisé permettant l'organisation de la fête du château Coquelle, la démolition des anciennes serres et leur relocalisation, ainsi que la réalisation d'un plan de végétalisation du site.

Enfin, l'extension du parc Coquelle pourrait permettre la création d'un centre de production horticole pour les services techniques municipaux, regroupant en un lieu unique les serres de Petite-Synthe et Rosendaël. ◆

Conseil municipal

Des inquiétudes liées au désengagement de l'État

La première délibération portant sur la nouvelle taxe sur les publicités extérieures a donné le ton de la séance du conseil municipal du 17 octobre présidée par Michel Delebarre, député-maire. Par cette nouvelle disposition, le législateur contribuera, dès l'an prochain, à diminuer la recette de la Ville en la matière de 37 % en cinq ans. Alain Vanwaefelghem, premier adjoint, y voit « l'illustration d'une stratégie qui consiste à vouloir réduire les recettes des collectivités locales ». Car le manque à gagner ne se limitera pas à l'imposition sur les panneaux publicitaires et autres enseignes commerciales. « Selon nos informations, s'est inquiété le premier adjoint, l'évolution des dotations de l'État versées aux collectivités dépasserait fortement nos perspectives les plus pessimistes. Pour ajuster son propre budget, l'État réduit ses concours aux collectivités qui sont pourtant, par leur proximité des citoyens, les colonnes vertébrales de notre société. » Et le premier adjoint de réclamer à l'État « un contrat pour redéfinir les responsabilités des collectivités locales, pour clarifier les financements et pour réaliser une véritable réforme fiscale locale ». On en saura vraisemblablement un peu plus ces prochaines semaines à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui sera lui-même suivi du vote du budget 2009. Concernant la crise financière et son impact sur le budget de la ville, Michel Delebarre a souligné que cette dernière ne serait touchée que marginalement grâce à la sagesse de sa gestion.



Une nouvelle taxe sur la publicité moins favorable pour les finances de la ville.

Urbanisme

Poursuite en 2009 de la campagne de ravalement de façades sur le secteur Asseman-Casino à Malo-les-Bains. Cette opération d'embellissement, subventionnée par la Ville, a permis de rénover 50 façades d'immeubles depuis son lancement en 2003.

Petite enfance

Création à l'horizon 2010 d'un multi-accueil de 25 places dans le quartier du Grand Large.

Mardyck

Lancement d'un chantier de travaux paysagers sur la place du Village. ◆

Dénominations de voiries

Dans le secteur du Grand Large, la place située entre les rues des Terre-Neuvas et du Contre-Torpilleur Le Triomphant porte le nom de place de l'Émile Miguet, du nom d'un pétrolier lancé en 1937 aux Chantiers de France. Plus près de la gare, le rond-point formé par les rues Belle-Vue, du Ponceau et du Magasin Général se nomme désormais rond-point de l'Arrière-Port. Au Carré de la Vieille, les deux petites voies perpendiculaires à la rue des Éclusiers ont été dénommées rue des Péniches et rue des Joutes Nautiques. Malo-les-Bains et Petite-Synthe comptent pour leur part deux nouveaux ronds-points : le rond-point des Inventeurs près des rues du Docteur Laennec et Joseph Jacquard, ainsi que le rond-point du Méridien au croisement de l'avenue Kléber, de la rue Auguste Angellier et du boulevard de l'Europe à Malo ; le rond-point de la Villette au carrefour de l'avenue de la Villette et des rues des Bouquets et Jacques-François Deryck et le rond-point de la Concorde face à la mairie de quartier de Petite-Synthe.

Patrimoine

Participation de la Fondation du patrimoine (dans le cadre du mécénat de la société Total) à hauteur de 50 % du montant des travaux de restauration de la façade des Bains dunkerquois.

Culture

Acquisition d'œuvres de Daniel Dezeuze, Peter Saul, Roberto Matta, Étienne Pressager et Jürgen Nefzger pour les collections du LAAC. ◆

Infos mairie

Lecture publique

Horaires des bibliothèques

Bibliothèque centrale, rue Benjamin Morel : elle est ouverte les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h, le mercredi de 9 h 30 à 18 h, le vendredi de 13 h à 18 h, ainsi que le samedi de 9 h 30 à 17 h.

Petite-Synthe, Malo-les-Bains, Rosendaël et Basse Ville : elles sont ouvertes les mardi et mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 13 h 30 à 18 h, ainsi que le samedi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Loisirs

Patiner à tout âge

Jeunes ou adultes, acteurs ou spectateurs, il y en a pour tous les goûts et tous les âges à la patinoire municipale Michel Raffoux. Vous pouvez exercer librement vos talents de patineur le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 21 h à 23 h, le samedi de 14 h 30 à 17 h 30 et de 21 h à 23 h 30, ainsi que le dimanche de 15 h à 18 h (tarif : 5,80 €, patins compris). Les tout petits sont accueillis pour leur part le dimanche de 10 h à 12 h au jardin d'enfants pour une découverte ludique de la glace avec ou sans pa-



tins (gratuit pour les moins de 5 ans et 5,80 € pour leur parent), tandis que l'atelier « Glace City » fait la part belle aux plus téméraires le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 (tarif : 5 € pour les 4-10 ans). Côté festif, des soirées DJ sont proposées en soirée et l'après-midi le week-end (tarif : 5,80 €). JC sera ainsi aux platines le 9 novembre avant une soirée électro animée par DJ Rud le 15 novembre. Si vous avez une âme de supporter, n'hésitez pas à venir encourager les hockeyeurs du HGD les samedi 8 (ACBB) et 22 novembre (Champigny), ainsi que le 6 décembre (Brest) à 18 h 45. À moins que vous ne cédiez au charme des arabesques de la compétition internationale seniors programmée les samedi 29 et dimanche 30 novembre de 8 h à 14 h par Dunkerque-Patinage. Tél. 03 28 63 39 32. ◆